



Convocation le :  
23 octobre 2017

Affichage le :  
23 octobre 2017

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En EXERCICE  
15

PRESENTS  
12

VOTANTS  
14

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL  
De SAINT GEORGES MONTCOCQ

**Lundi 30 octobre 2017**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ

Secrétaire de séance : P.MAUDUIT

**Conseillers Présents** : P.MAUDUIT, G.DUCHEMIN, I.LE BAS, C.LEGOURD'HIER, D. REY-DORENE, N.BEUVE, A.LEBOURGEOIS, P. HENNEQUIN, N.LARSONNEUR, S. DAMOVILLES.S. LEGROS

**Conseiller(s) absent(s) avec pouvoir** : A. TALVAST avec pouvoir à Jean-Yves LAURENCE, C. STCHEPINSKY avec pouvoir à P. MAUDUIT

**Conseiller(s) absent(s)** : L. BIDOT

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ peut délibérer.

**APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 7 septembre 2017**

**Il a été demandé de bien vouloir ajouter 3 points à l'ordre du jour :**

- 1- Modification des tarifs pour les concessions de cases de columbarium**
- 2- Décision judiciaire entraînant un effacement de dettes pour la régie périscolaire et Décision budgétaire Modificative N°1 -2017**

1. Achat d'un élément de columbarium pour le cimetière <b>délibération N°33-2017</b>
2. Modification des tarifs pour les concessions de cases de columbarium <b>délibération N°34-2017</b>
3. Préparation des animations de fin d'année
4. Point sur les travaux d'assainissement de la Houssaye
5. Aménagement des réserves de la salle Maurice Salliot
6. Décision judiciaire entraînant un effacement de dettes pour la régie périscolaire et DM du budget <b>délibération N°35-2017</b>
7. Questions diverses

## 1 - Achat d'un élément de columbarium pour le cimetière

Actuellement, le cimetière dispose de 3 éléments de 5 cases de columbarium, 12 des 15 niches sont déjà occupées

Il faut donc gérer l'urgence en installant un nouveau module de 5 cases supplémentaires, assorti aux autres éléments.

Le devis des Pompes funèbres Plessis est de 3468.00 € soit un tarif similaire au dernier élément acheté en 2013 (3300.00 €) et ce, pour un module identique.

### - délibération N° 33-2017

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer ce devis et engager les travaux.**

## 2- Modification des tarifs pour les concessions de cases de columbarium

Après consultation des tarifs appliqués dans les communes voisines, il s'avère que les prix pour les concessions en cases de columbarium sont sensiblement moins élevés que les autres.

Ainsi il est proposé de s'aligner en augmentant les tarifs de la sorte :

Case de columbarium			
15 ans		30 ans	
2015	2017	2015	2017
325 €	<b><u>450 €</u></b>	542 €	<b><u>650 €</u></b>

### - délibération N° 34-2017

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour modifier les tarifs comme précités**

## 3- Préparation des animations de fin d'année

La commission culture et communication s'est réunie à 3 reprises : le 21 septembre, le 5 et le 17 octobre.

### **Bulletin municipal**

Il doit être terminé pour la fin novembre. La relecture est prévue le mercredi 29 novembre pour une distribution le 1<sup>er</sup> week-end de décembre.

### **Repas des aînés**

Il se déroulera le 12 novembre.

La préparation de la salle se fera le samedi 11 à 15h.

Nous fêterons les 100 ans de Mme Briard.

### **Vernissage expo et accueil des nouveaux habitants**

Ce sera le samedi 9 décembre à 11H00.

L'artiste qui exposera est Mme Jacqueline Hubert

### **Animation de Noël**

1. Apéro concert le vendredi 15 décembre, à partir de 19h, salle des Tilleuls.  
Le groupe Algorythme assurera l'animation musicale.
2. Pour les enfants, projection d'un dessin animé, salle du conseil, le samedi 16 à 15H00. Arrivée du père Noël à la fin de la projection. Bonbons, crêpes.  
un pot sera offert aux parents et enfants à la salle Maurice Salliot

### **Vœux du maire**

L'humoriste Jules Champaloux a été retenu pour l'occasion

## **4- Point sur les travaux d'assainissement de la Housaye**

### **Travaux d'assainissement**

Concernant le raccordement de l'assainissement pour les privés, L'entreprise BERNASCONI a réalisé plus de 90% des travaux prévus, l'entreprise SITPO plus de 80%

Les interventions sont compliquées, chaque site étant complètement différent.

La fin des travaux est imaginée pour la mi-novembre.

### **Maison d'habitation ROUPSARD**

La maison a été acquise par un privé et est en cours de démolition.

Une modification du carrefour pourrait être envisagée.

## **5- Aménagement des réserves de la salle Maurice Salliot**

Dans le cadre de la modification des usages des salles, la commission « bâtiments » a décidé de réaménager la grande réserve de la salle Maurice Salliot.

Cela consiste, entre autre, à la pose d'une cloison afin de créer un espace clos pour la section tennis et le matériel pour les TAP.

Les chaises, tables et plateaux sont ainsi plus accessibles, d'autant que le bar mobile est désormais stocké à l'atelier et ne sera plus utilisé que par les associations de la Commune.

**6-Décision judiciaire entraînant un effacement de dettes pour la régie périscolaire et décision modificative du budget**

Dans le cadre des services de la régie périscolaire et suite à une notification de décision judiciaire dans un dossier de surendettement tendant « au rétablissement personnel sans liquidation » d'un de nos tiers, il nous faut pallier à l'effacement total de ses dettes comme suit :

<b>Budget</b>	<b>Titre</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>	<b>Reste à recouvrer</b>
26000	64	25/06/14	698.19 €	698.19 €
26000	99	03/09/13	274.95 €	274.95 €
26000	191	18/01/13	237.32 €	237.32 €
26000	84	08/08/14	172.48 €	172.48 €
26000	11	04/02/14	137.96 €	137.96 €
26000	120	17/10/14	75.85 €	75.85 €

total	1 596.75 €
-------	------------

Il avait été prévu dans le budget primitif 2017 sur le compte 6542 : «créances éteintes » la somme de 1050€. Il s'avère que la créance s'élève à 1596.75€. Il manque donc 546.75€ sur le compte 6542 qu'il est proposé de prendre sur le compte des subventions de fonctionnement sur lequel il y a un peu plus que la dépense annuelle prévue.

Aussi il est demandé de bien vouloir accepter la décision modificative budgétaire N°1 -2017 suivante :

C/ 6542 Créances éteintes : + 546.75€

c/ 6574 : Subvention fonctionnement : - 546.75€

**- délibération N° 35-2017-**

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, la validation de cette décision modificative**

**7- Questions diverses**

Une commission « voiries » a été planifiée au Samedi 18 Novembre 2017 à 9h30 à la Mairie